

N°	Document	Analyse
1	<p>Gazette nationale ou Moniteur universel (1804)</p>  <p>Format : 44,5 cm X 28 cm Cote : PR 56/5</p>	<p>Ce journal est créé en novembre 1789 par le libraire et éditeur Charles-Joseph Panckouke. Publié à Paris, ce périodique a initialement pour but de retranscrire les débats parlementaires pour informer les lecteurs. A partir du 27 décembre 1799, Napoléon Bonaparte, qui vient de prendre le pouvoir par le coup d'état du 18 brumaire, le transforme en organe officiel du gouvernement et en instrument de propagande du régime. A partir de 1811, le titre est raccourci en <i>Moniteur universel</i>, avant de devenir en 1868 le <i>Journal officiel de l'Empire français</i>.</p> <p>Cet exemplaire, de format 28 cm X 44,5 cm, porte le numéro 239 et la date du 19 mai 1804. Il est imprimé sur du papier timbré à l'effigie de la République française avec une taxe de trois centimes. Il comporte ici deux pages, mais peut contenir jusqu'à huit pages. L'information principale annonce qu'un sénatus-consulte a décrété que le titre d'empereur a été décerné au premier consul Napoléon Bonaparte.</p>
2	<p>Journal du département de Saône-et-Loire (1816)</p>  <p>Format : 22 cm X 14 cm Cote : PR 267/1 PR 267/1</p>	<p>Ce <i>Journal du département de Saône-et-Loire, affiches, annonces et avis divers de l'arrondissement de Mâcon</i> existe depuis novembre 1815. A cette date, le ministère de la Police générale supprime le privilège de l'imprimeur mâconnais Moiroux qui publie le <i>Journal politique du Département de Saône-et-Loire</i> et autorise l'imprimeur de la préfecture Chassipollet à éditer cette nouvelle feuille.</p> <p>La publication, qui est bi-hebdomadaire (chaque lundi et vendredi), comprend uniquement des articles sur les ventes judiciaires et des informations fiscales. Le titre est modifié à partir d'août 1816 et devient <i>Affiches, annonces et avis divers de l'arrondissement de Mâcon, chef-lieu du département de Saône-et-Loire</i>, mais le contenu ne change pas.</p> <p>De petit format (22 cm X 14 cm), ce journal, qui comprend seize pages, porte le numéro 76 et est daté du lundi 12 août 1816. On remarquera les fleurs de lys qui ornent le haut de la une, témoignage de la période de la Restauration de Louis XVIII.</p>

N°	Document	Analyse
3	<p>Journal de Saône-et-Loire (1826)</p>  <p>Format : 31 cm X 23,5 cm Cote : PR 63/1</p>	<p>Le premier numéro du <i>Journal de Saône-et-Loire</i> paraît le 2 juillet 1826 à l'initiative de personnalités et industriels locaux, dont Lamartine qui appartient au comité de parrainage. Le journal est d'abord publié chaque dimanche par l'imprimerie Dejussieu à Mâcon. Devant le succès de la publication, le périodique paraît de manière bi-hebdomadaire à partir de 1821, puis tri-hebdomadaire en 1836, puis quotidiennement en 1895. En 1921, il est racheté par le <i>Courrier de Saône-et-Loire</i>.</p> <p>Cet exemplaire de quatre pages, de format 23,5 cm X 31 cm, est publié sur du papier timbré et sa publication est soumise à autorisation préfectorale. L'éditorial annonce que le but du journal est « <i>d'être utile aux concitoyens, [de] satisfaire à la fois le goût et la curiosité du lecteur</i> ».</p>
4	<p>La Révolution de 1848 (1849)</p>  <p>Format : 30 cm X 42 cm, Cote : PR 225/1</p>	<p>Créé le 18 juillet 1848 à Chalon-sur-Saône, ce journal intitulé <i>La Révolution de 1848</i> s'inscrit dans un contexte républicain de libéralisation relative de la presse. Les propriétaires sont Pardon, Dejussieu, Tavernier (ingénieur des ponts et chaussées), Le Royer (avocat) et le gérant est Adolphe Pardon. Conformément à la loi du 11 juillet 1848 sur la caution financière des journaux, 1800 francs sont déposés pour le cautionnement de ce journal bi-hebdomadaire. Le 11 novembre 1848, Bonnot remplace Pardon au poste de rédacteur-gérant du journal. En février 1850, trois avocats (Daron, Pugeault et Matagrin) deviennent propriétaires en rachetant des parts du journal, mais celui-ci cesse de paraître en décembre 1851.</p> <p>Cet exemplaire, portant le numéro 67, est daté du samedi 17 février 1849. De format 30 cm X 42 cm, le journal comprend quatre pages. On s'étonnera des deux maximes du périodique : la première « <i>liberté, égalité, fraternité</i> » qui rappelle l'adoption récente de la devise républicaine (27 février 1848) et la seconde « <i>ordre, famille, propriété</i> », qui utilise des termes plus conservateurs. En pied du journal, on remarque la présence d'un roman-feuilleton, dont la fonction de divertissement du lecteur se combine avec l'intérêt de fidéliser le client. La dernière page est consacrée aux petites annonces payantes, qui permettent d'améliorer les finances du périodique.</p>

5 **L'illustration journal universel (1848)**



Format : 36,5 cm X 26,5 cm
Cote : PR 56/5

a revue *L'illustration, journal universel* a été fondée par Edouard Charton le rédacteur en chef du Magasin pittoresque, qui s'est associé au journaliste Alexandre Paulin, à l'éditeur suisse Jacques-Julien Dubochet et au géographe Adolphe Joanne.

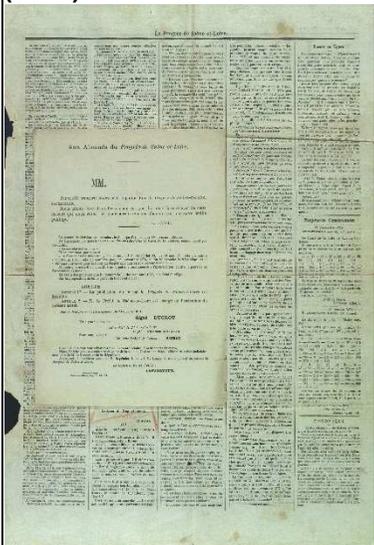
Le premier numéro paraît le 4 mars 1843 au prix de 75 centimes, ce qui est deux fois plus cher qu'un hebdomadaire classique, surcoût imputable à la place prépondérante que prennent les images imprimées sur seize pages de grand format (36,5 cm X 26,5 cm). Le titre du journal *L'illustration* évoque clairement l'argument commercial de la rédaction. D'ailleurs, la double page intérieure illustrée devient la marque de fabrique du périodique. Le journal recrute les meilleurs graveurs parisiens pour illustrer ses articles, qui relatent les événements du monde entier ainsi que des connaissances dans tous les domaines (mode, histoire, sciences, ethnologie, ...)

La rédaction, d'abord située au 33 rue de Seine à Paris puis au 60 rue Richelieu toujours à Paris, suit la ligne officielle des régimes en place, ce qui explique qu'elle publie sans discontinuer de Louis-Philippe en 1843 au régime de Vichy en 1944.

Jugé comme un journal collaborateur, *L'illustration* est interdite à la Libération. En octobre 1945, une nouvelle équipe tente de relancer le magazine sous le titre *France Illustration*, mais la concurrence de *Paris Match* est trop forte. Malgré la fusion avec son ancien concurrent, *Le Monde illustré*, la revue disparaît en 1955.

Ce numéro date du 16 décembre 1848 en pleine période électorale pour la désignation du premier président de la République. D'ailleurs, la une est illustrée par une gravure représentant un bureau de vote parisien.

6 **Le Progrès de Saône-et-Loire (1873)**



En mars 1867, à Chalon-sur-Saône, les services préfectoraux rapportent qu'un comité rassemblant Daron (avocat, conseiller municipal d'opposition), Boysset (avocat républicain), Druard (conseiller municipal et négociant), Thévenin (négociant), Theuriet (banquier), Würglér (brasseur), Mengin (franc-maçon, rédacteur transfuge du *Courrier de Saône-et-Loire*) et Lecoq (gérant et transfuge du *Courrier de Saône-et-Loire*) envisage de créer un journal d'opposition.

Malgré deux refus d'autorisation préalable, le journal *Le Progrès de Saône-et-Loire* finit par publier son premier numéro en août 1867. Mais il est étroitement surveillé par les autorités, qui signalent de nombreux articles hostiles au gouvernement impérial. En novembre 1867, suite à la parution d'un article critiquant le discours de l'empereur, un procès est intenté contre la rédaction du journal, qui se voit infliger une amende. Mais dès le mois de décembre 1867, les articles anti-gouvernementaux reprennent mais aucune suite n'est donnée.

L'année 1868 est marquée par les difficultés financières, et malgré le renflouement à deux reprises des caisses du journal par les actionnaires de la société, les changements de gérant et d'imprimeur, le quotidien cesse de paraître en décembre 1868. Il est racheté successivement par Druard, puis Zolla, puis Landa. Ce dernier est imprimeur à Chalon et est connu pour ses idées socialistes. Il relance la publication en janvier 1869.

Mais dès mars 1869, les autorités préfectorales dénoncent « *un journal ultra-démocratique, anti-religieux, anti-dynastique, hostile au gouvernement et à l'administration avec une doctrine démagogique qui a une très mauvaise influence sur les classes populaires, notamment dans les campagnes.* »

Format : 56 cm X 39 cm
Cote : 1 T 23

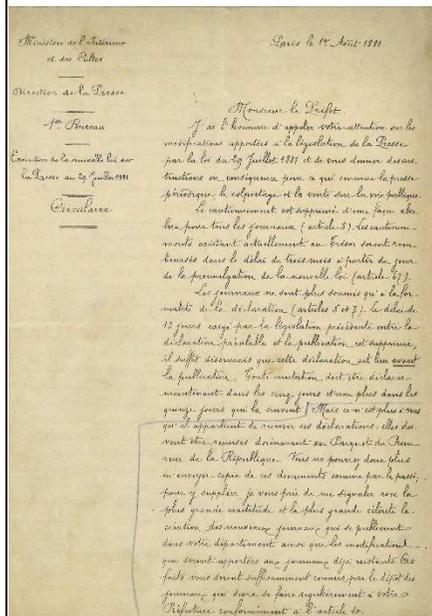
En février 1870, le nouveau rédacteur en chef, Charles Boysset, est aussi signalé par le préfet au ministre de l'Intérieur comme « *un avocat compromis en décembre 1851 qui garde une haine implacable du gouvernement impérial et qui diffuse une propagande très habile et très écouté des francs-maçons, des ouvriers et des démocrates des campagnes.* »

A partir de là, le journal, piloté par le duo Landa-Boysset, ne cesse de faire l'objet de signalements rapportés jusqu'au Ministère de l'Intérieur.

Le 29 octobre 1873, le *Progrès de Saône-et-Loire* est interdit de publication suite à la parution d'un article le 24 octobre 1873 critiquant les députés de l'Assemblée nationale, de tendance royaliste légitimiste d'être entrés en contact avec le comte de Chambord, pour lui proposer la restauration de la monarchie en France.

Un an plus tard, Landa reçoit le soutien de personnalités locales, dont le député de Saône-et-Loire, le maire et adjoint de Chalon, le président de la Chambre de commerce, le conseiller général qui envoient une pétition au ministre de l'Intérieur pour suspendre l'interdiction de publication du Progrès. Mais ce n'est qu'en janvier 1876 que Landa relance la parution de son journal. Cette histoire mouvementée se poursuivra jusqu'en août 1944 et notamment en 1877 date à laquelle le président de la République intervient pour amnistier le journal contre une condamnation pour fausses nouvelles et diffamation

7 Circulaire préfectorale sur la nouvelle loi de la presse (1881)



Format : 31 cm X 21 cm
Cote : 1 T 236

La loi sur la liberté de la presse est promulguée par le président Jules Grévy le 29 juillet 1881. Cette loi fait partie des grandes lois républicaines, même si certaines mesures avaient été inaugurées sous le Second Empire en 1868, puis suspendues en raison de la Commune de Paris.

Cette loi du 29 juillet 1881 supprime le droit de timbre, le dépôt de cautionnement et l'autorisation préalable, mais institue la responsabilité du directeur de publication ainsi qu'une déclaration préalable avant toute publication de journal ou périodique auprès du parquet du procureur de la République. Cette loi institue également le dépôt de quatre exemplaires : deux pour les collections nationales et deux pour l'administration intérieure (Préfecture et Ministère de l'Intérieur).

Bien qu'étant considérée comme un texte fondateur de la liberté de la presse, cette loi de 1881 innove par un système, non plus préventif, mais par un système répressif, en imposant des amendes a posteriori et en créant de nouvelles obligations comme le droit de réponse, l'interdiction de la diffamation, de l'injure et de l'offense au président de la République.

La loi de 1881 subira deux restrictions, l'une en 1892 pour endiguer la prolifération de la presse pornographique et l'autre, en 1893-1894 pour contrer la propagande anarchiste à l'issue d'une série d'attentats.

Cette circulaire est rédigée par Constans alors ministre de l'Intérieur et des Cultes, quelques jours après la loi sur la liberté de la presse, pour expliquer aux préfets les nouvelles mesures à mettre en œuvre.

<p>8</p>	<p>Fac-similé du "J'accuse" de Zola paru dans l'Aurore (1898)</p>  <p>Format : 61 cm X 45 cm Cote : Site Gallica de la B.N.F.</p>	<p>Trois jours après l'acquittement du capitaine Esterhazy par le conseil de guerre, Emile Zola prend sa plume pour défendre le capitaine Dreyfus. Le 13 janvier 1898, un article intitulé « <i>J'accuse</i> », prenant la forme d'une lettre ouverte au Président de la République, est publié à la une du journal <i>L'Aurore</i>. Le quotidien, habituellement tiré à 30 000 exemplaires, décuple ses ventes.</p> <p>La publication résume les différentes étapes de l'affaire Dreyfus et dénonce nominativement les auteurs de malversations et de négligences au cours de l'enquête et du procès.</p> <p>Bien que soutenu par la « pétition des intellectuels » et par Georges Clemenceau qui écrit aussi dans <i>L'Aurore</i>, Zola est accusé de diffamation.</p> <p>Le 23 février 1898, Zola est traduit en cour d'assises et est condamné à un an de prison, mais le pourvoi est cassation suspend la sanction. Toutefois, Zola est obligé de s'exiler à Londres avant l'annonce du deuxième verdict. Il y restera jusqu'en juin 1899. La révision du procès d'Alfred Dreyfus débute en août 1889, mais le conseil de guerre confirme la culpabilité du capitaine avec des circonstances atténuantes.</p> <p>Le 12 septembre 1898, Zola repart en guerre en critiquant ce jugement inique dans les colonnes de <i>L'Aurore</i>, mais finalement le président de la République, Emile Loubet, gracie Alfred Dreyfus pour calmer l'opinion publique.</p> <p>Cet article apparait comme le point d'orgue de l'affaire Dreyfus, qui divise la presse depuis 1894.</p> <p>La source du fac-similé du « J'accuse » de Zola paru dans <i>L'Aurore</i> est le site Gallica de la B.N.F.</p>
<p>9</p>	<p>L'Autunois (1898)</p>	<p><i>L'Autunois</i> est un journal politique, littéraire, agricole et économique créé le 6 juillet 1877 par Michel Dejussieu et son fils François Dejussieu, imprimeurs à Autun.</p> <p>Le comité de direction se compose de Devoucoux, Changarnier, De Fontenay, Rossigneux, Renaud, D'Anglejean, Letort, Delagrangé. Il se qualifie de « <i>journal conservateur, franchement et loyalement constitutionnel, fidèle au Maréchal [Mac Mahon], pour servir la politique exposée par le président de la République dans son message du 18 mai 1877 et pour combattre la presse révolutionnaire. Le journal défend les principes qui sont la base de toute société civilisée : la propriété, la famille et la religion</i> ».</p> <p>Il paraît deux fois par semaine et trois fois par semaine en période électorale. Un cautionnement de 3000 francs est déposé le 18 octobre 1877.</p> <p>En février 1884, le sous-préfet classe <i>L'Autunois</i> comme un journal réactionnaire, qui tire à 1000 exemplaires. En juillet 1888, il se fait remarquer par un article hostile au président de la République, Sadi Carnot.</p>



Format : 53 cm X 38 cm
Cote : PR 2/22

De format 53 cm X 38 cm, ce numéro de *L'Autunois* daté du 16 janvier 1898, prend parti dans l'affaire Dreyfus, seulement trois jours après la parution du « *J'accuse* » de Zola. Conforme à sa ligne rédactionnelle, le journal est anti-dreyfusard en s'opposant à Zola et en soutenant Estherhazy.

10

L'Union républicaine (1898)



Format : 58 cm X 45 cm
Cote : PR 121/19

Le 4 juin 1879, Guillaume Edinger, libraire à Mâcon, déclare publier en qualité de propriétaire gérant, le journal *L'Union républicaine de Saône-et-Loire*, qui paraîtra tous les jours. Un cautionnement de 6000 francs est déposé pour garantir ce quotidien.

Le 15 avril 1882, le journal devient *L'Union républicaine, journal de la démocratie radicale de Saône-et-Loire* et est imprimé en grand format par son nouveau propriétaire Désiré François Bellenoud.

En avril 1888, le quotidien passe aux mains de l'imprimeur mâconnais Antonin Fourier et le sous-titre devient *Journal de la démocratie de Saône-et-Loire*.

Le journal connaît les années suivantes plusieurs changements de gérance et d'imprimerie, jusqu'à la fin de sa parution en septembre 1944.

Cet exemplaire, de format 58 cm X 45 cm, est daté du 16 janvier 1898 et, trois jours après la parution du « *J'accuse* » de Zola, se range dans le camp des dreyfusards en défendant Zola.